

La loi de 2005 pour :

"**L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**",

dite :

loi « Handicap »

favorise l'intégration
des Élèves en Situation de Handicap



dans les établissements
scolaires **ordinaires**.



une école plus inclusive

Le handicap est pris en compte
dans sa **dimension sociale**,
en considérant l'enfant
dans **son environnement**.



UN ACCÈS À TOUT POUR TOUS

L'accessibilité scolaire

Inscription **favorisée** des ESH
dans les établissements de **proximité**

Adaptations pédagogiques

Mise aux **normes** des infrastructures

Le droit de compensation

Auxiliaires de Vie Scolaire

Services de transport **adaptés**

Élaboration
d'un **Plan Personnalisé de Scolarisation**



Plan Personnalisé de Scolarisation

Définition
des **modalités de scolarisation** et des **actions**
répondant aux **besoins spécifiques** de l'élève

Cohérence et continuité
du parcours scolaire

Pilotage par
un **Enseignant Référent**

Une scolarité en milieu ordinaire

Une scolarisation en
Classe pour l'Inclusion Scolaire
ou en
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
ou en
établissements spécialisés
ou
à domicile